

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERBON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc MORETTI, Maire.

Présents : M. MORETTI Jean Marc, Maire, Mesdames : France BEAUPRE, Michelle BEULAY, Julie MAGOT, Emilie MAUPETIT, Cécile MEUBLAT et Martine TOURNOIS, Messieurs Laurent CHANDIVERT, Bastien DESCLOUX, François-Michel GEST, Michel POTIEZ, Etienne SOLLIER.

Absents excusés : M. Cyril GENOT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

Date de la convocation : 08/01/2024

Date d'affichage : 08/01/2024

A été nommé secrétaire de séance : Michel POTIEZ

202401 – Approbation du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires du procès-verbal de la dernière séance de conseil et il demande s'il y a des remarques à formuler.

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2023 est approuvé.

202402 – Achat de la parcelle YD 0124 pour alignement de voirie

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'achat de parcelles situées devant certaines habitations et devant appartenir au domaine public afin de permettre l'alignement de la voirie.

La parcelle YD 0124, située route des Chailloux, est concernée par ce transfert de propriétaire et il est nécessaire de régulariser la situation.

Le Maire précise que les cessions gratuites de terrain issues des dispositions de l'article R.332-15 du code de l'urbanisme n'existent plus depuis le 1^{er} mars 2012.

Le Maire propose d'acquérir la parcelle YD 0124 au prix de 1€ du m² soit 20 € + la prise en charge des frais de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des voix (12 POUR) d'acheter la parcelle YD 0124 située route des Chailloux.

202403 – Prise en charge partielle du coût salarial de la conseillère numérique

Le contrat de la Conseillère Numérique arrive à son terme en juin 2024. Ce coût salarial contrat était pris en charge à 100% par l'Etat.

De janvier à novembre 2023, 38 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement individuel et 14 ont participé à un atelier collectif.

La reconduction de ce contrat, sur une durée de 3 ans non négociable, entraînera la participation financière du salaire au prorata du temps passé sur la commune. La prise en charge par l'Etat est dégressive : 70% la 1^{ère} année puis 50% les 2 dernières années.

Ainsi, le coût annuel pour la commune serait de 930,69€ la 1^{ère} année et de 1 551,14€ pour chacune des 2 dernières années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la prise en charge de ce coût salarial sur 3 ans.

202404 – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

L'adjoint administratif en poste au secrétariat a été radié des cadres pour abandon de poste le 30 décembre 2023.

Afin d'assurer l'instruction des dossiers, il est nécessaire de procéder à un nouveau recrutement. Considérant la charge de travail en mairie, il est proposé aux membres présents de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28 / 35^{ème}) pour travailler avec la secrétaire générale en poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture de ce poste et le recrutement.

DECISIONS DU MAIRE :

2023-06 – recrutement d'un agent saisonnier contractuel à temps complet pour 3 mois

2024-01 - recrutement d'un agent contractuel en remplacement d'un agent indisponible

AFFAIRES DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire informe de la demande de démission reçue en mairie de Charlène DIDE du Conseil Municipal pour raison personnelles.
- 2) Etienne SOLIER informe :
 - Du rapport SOCOTEC sur les « priorité 3 » dont il a transmis la liste à la secrétaire pour action par notre agent.
 - Des échanges avec Mr METTAIE de VIATEC, un cahier des charges pour les « écluses » est attendu. La fin des travaux est prévue pour mai ou juin.
 - D'un contact avec Mr Rodriguez de Villesecron sur la présence d'eaux pluviales dans sa cour. Une solution d'évacuation vers le réseau pluvial est envisagée.

Pour l'installation de la fibre à Villerogneux un correspondant ORANGE prend en charge la résolution du problème. Les 2 maisons route du Moulin qui étaient non éligibles seront raccordées.

- 3) Michel POTIEZ indique que 65 personnes sont inscrites pour la galette de la commune Dimanche 21 janvier.
- 4) Cécile MEUBLAT signale le problème de chauffage survenu à la cantine. L'entreprise LOYER est intervenue.
- 5) Martine TOURNOIS informe de la demande du CIAS faite aux communes pour préciser le nombre d'exemplaire souhaités des documents d'information transmis par le CIAS sur ses activités et sur les programmes. Ces informations seront déposées en mairie et dans les salles de la commune notamment la salle Associative.

La séance est levée à 21 h 05.

Le Maire

Jean-Marc MORETTI



Le secrétaire de séance

Michel POTIEZ

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel POTIEZ', is written over the text of the secretary's name.

